

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

19 septembre 2018

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, MM. Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER

Absents excusés : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir Mme Chantal GAUTHRAY
M. Pierre-François MALDANT ayant donné pouvoir à M. Emilien DURIGON

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

1. Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles au 1/09/2018
2. Fixation des ratios « promu-promouvable » suite avancement de grade
3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1/01/2019
4. Choix des entreprises : Voirie 2018
5. Programme soutien voirie et Amendes de Police 2019
6. Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes – Affouage Exercice 2019 (parcelles 13-14-24-35-36)
7. Fonds de concours au titre des Autorisations des droits des sols
8. Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud : Validation de l'évaluation des transferts de charges relative au transfert de la compétence développement économique, à la rétrocession du COSEC de Nolay et au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage
9. Indemnité de conseil à Mme SOUPART Valérie (Intérim de la trésorerie de Beaune)
10. Mise à disposition des nouveaux vestiaires au FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix)
11. Convention pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie
12. Bail MDB Sté Nouvelle
13. Salle multi-usages : Plan de financement pour le Conseil Départemental de la Côte d'Or
14. Financement par fonds de concours des travaux de rénovation d'éclairage public (Impasse de la Lauve)
15. Exposition sur le thème de la guerre 14-18, convention avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or

1) Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles au 1/09/2018

(2018-038)

Madame le Maire rappelle l'avis favorable émis par le conseil municipal le 11 juillet dernier quant au changement de filière d'un adjoint technique au grade d'ATSEM 2^{ème} classe.

La commission administrative paritaire ayant émis un avis favorable, Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à la date du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer ce poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à la date du 1^{er} septembre 2018.

2) Fixation des ratios « promu-promouvable » suite avancement de grade

(2018-039)

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Elle rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

Elle propose au conseil municipal de retenir les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi proposés.

3) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1/01/2019

(2018-040)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en 2017, les règles de quotas ont changé pour les agents des échelles C1 vers C2. Il n'existe plus de quotas vers ces échelles, c'est-à-dire que les agents qui remplissent les conditions peuvent accéder au grade supérieur en même temps sans attendre la règle des 2 années.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe (grade d'avancement à l'ancienneté) pour assurer les missions du maintien en état de propreté des locaux communaux, des mobiliers et matériels (bureaux, école, structures sanitaires, bibliothèque, ...).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** la création, à compter du 1er janvier 2019 d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe. L'avis du Comité Technique pour la suppression du poste d'Adjoint technique sera sollicité.

4) Choix des entreprises : Voirie 2018
(2018-041)

Suite à la mission confiée au cabinet de géomètres SCP BONNET-MARCHAL de Beaune concernant le suivi des travaux de voirie 2018 portant sur la création de 8 places de parking rue du Château et l'aménagement des rues suivantes : Rue du Gamay, Impasse du Provinage, Impasse des Gavroches, Rue des Terres Martin et la Rue du Bief, un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **retient** l'entreprise COLAS Nord Est 10 Boulevard Eiffel ZI Sud 21600 LONGVIC **pour un montant HT de 131 994.85 €.**

5) Programme soutien voirie 2019
(2018-042)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de voirie 2019 et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de soutien à la voirie.

Le programme « voirie 2019 » portera sur l'aménagement de la Grande Rue au Hameau de Buisson, de l'impasse Ligez, de l'impasse Venelle des Foutrières, de la rue des Forêts, un cheminement piétonnier Rue des Pièces, l'aménagement de la rue du Château et de la rue de l'Arrière Cour et la reprise des trottoirs de l'Avenue de Corton, pour un montant de **475 654.90 € HT.**

6) Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes – Affouage Exercice 2019
(parcelles 13-14-24-35-36)
(2018-043)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2019 (coupes réglées) de la parcelle 13, de solliciter le report du passage en coupe pour les parcelles 14, 24, 35 et 36, **FIXE** le prix du stère au prix de 5.50 € pour l'année 2019 et à 6 € pour les années 2020 et 2021.

7) Fonds de concours au titre des Autorisations des Droits des Sols
(2018-044)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit payer la somme de 7 639.62 € pour la prestation de ce service.

Par délibération en date du 25 juin 2018, la communauté d'agglomération a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 7 639.62 € pour la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit prendre une délibération concordante en indiquant le projet ou les projets qui pourront être financés en précisant que ce fonds est réglementairement limité à 50 % de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** la dépense de la rénovation du couronnement du mur de l'enceinte du cimetière pour un montant TTC de 52 496.40 € et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 7 639.62 €.

8) Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud : Validation de l'évaluation des transferts de charges relative au transfert de la compétence développement économique, à la rétrocession du COSEC de Nolay et au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage (2018-045)

Suite à la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est tenue le 9 juillet dernier à la CABCS, Mme le Maire présente les trois rapports que la CLECT a approuvé qui portaient sur le transfert de charges relative au transfert de la compétence développement économique, sur la rétrocession du COSEC de Nolay et sur le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal **APPROUVE** l'évaluation des charges concernant ces rapports. Pour information, le montant, pour le COSEC de Nolay, sera ajouté aux attributions de compensations des communes concernées, pour les charges évaluées pour les zones d'activités économiques, elles s'élèvent pour la commune à 3 672 € HT €.

9) Indemnité de conseil à Mme SOUPART Valérie (Intérim de la trésorerie de Beaune) (2018-046)

Madame le Maire expose que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs au trésor. Cette indemnité est représentative de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable : analyse budgétaire et financière de trésorerie, mise en œuvre de réglementation, établissement de documents budgétaires et comptables. L'article 3, de cet arrêté, précise qu'une nouvelle délibération doit être prise lors de changement de comptable du Trésor.

Madame Valérie SOUPART ayant pris ses fonctions en tant que comptable public intérimaire du 1er avril 2018 au 29 juillet 2018, en remplacement de Monsieur Patrick Garot, Mme le Maire propose au conseil municipal d'allouer à Mme Valérie SOUPART, une indemnité annuelle de conseil (pourcentage à définir, pour rappel M. GAROT perçoit 100 % de l'indemnité) prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 et ce pendant la durée d'intérim à savoir du 1er avril 2018 au 29 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et une voix contre (C. GARREAU), le Conseil Municipal **ATTRIBUE** à Mme Valérie SOUPART, l'indemnité de conseil pendant la durée d'intérim au taux de 100 %.

10) Mise à disposition des nouveaux vestiaires au FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix)
(2018-047)

Madame le Maire indique que la Commune mettra à disposition de l'association Football Club Corgoloin Ladoix (FCCL) les nouveaux vestiaires sis aux Lauchères.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre les deux parties elle en fixera les conditions matérielles.

Après en avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et une abstention (P. HENNINGER) le conseil municipal **ACCEPTE** cette mise à disposition en établissant une convention entre le FCCL et la commune.

11) Convention pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie
(2018-048)

Madame le Maire expose que la nouvelle réglementation sur la défense contre l'incendie attribue de nouvelles obligations aux maires et aux communes. En ce qui concerne les points d'eau incendie de notre commune, les pompiers ne peuvent plus, légalement, en assurer le contrôle et la maintenance. Aussi, l'AMF21 a étudié la possibilité de proposer aux communes une offre mutualisée, à des tarifs préférentiels, à travers un partenariat commercial avec des sociétés prestataires. Cette offre n'a pas pu être mise en application, c'est pourquoi Mme le Maire propose d'établir une convention pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie avec un prestataire VEOLIA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal **AUTORISE** Mme le Maire à signer une convention avec VEOLIA pour un montant de 1 608.02 € HT/an pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie.

12) Bail MDB Sté Nouvelle
(2018-049)

Madame le Maire fait part d'une demande de M. Gérard ZEISE, Gérant de la Société MDB qui sollicite une mise en sommeil de leur redevance suite à l'avenant de bail signé le 18 août 2017. En effet, l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 a stoppé l'exploitation et l'entreprise MDB a déposé en Préfecture un dossier de cessation d'activités pour le site « Les Buis » ; en tout état de cause aucune exploitation n'est effectuée sur le site. Compte-tenu des frais importants, dans cette étude, M. ZEISE fait cette demande de report qui permettrait de réduire la charge financière liée à la carrière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal n'envisage pas le renouvellement du bail d'exploitation avec la société MDB et **PROPOSE** de mettre fin à l'exploitation à compter du 1^{er} octobre 2018.

13) Salle multi-usages : Plan de financement pour le Conseil Départemental de la Côte d'Or
(2018-050)

Madame le Maire rappelle la délibération n°2018/011 du 28 février 2018 relative à la demande de subvention au titre de la DETR, la DSIL et du Conseil Départemental pour la réhabilitation d'une salle multi-usages.

Suite à l'instruction du dossier et à la prise en compte des dépenses prévisionnelles réalisées sur devis, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention doit être modifié.

En effet, la dépense prévisionnelle en février dernier était estimée à 70 673.32 € HT, or après signatures des devis des entreprises retenues, la dépense s'élève à 64 866,55 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** le plan de financement en ce sens.

14) Financement par fonds de concours des travaux de rénovation d'éclairage public (Impasse de la Lauve)
(2018-051)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation d'éclairage public Impasse de la Lauve doivent être réalisés. Un devis estimatif a été transmis par le SICECO, le montant des travaux s'élève à 8 037.85 € et la contribution de la commune est évaluée à 3 215.62 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et une abstention (J. FOL) **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public Impasse de la Lauve et **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

15) Exposition sur le thème de la guerre 14-18, convention avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or
(2018-052)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en collaboration avec l'équipe de bénévoles de la bibliothèque, une exposition sur le thème de la guerre 14-18 aura lieu du 10 au 12 novembre 2018 à la salle Pierre Gourillon. Il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour la mise à disposition à titre gracieux de l'exposition « Côte d'Or 1914-1918 : un territoire en guerre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette exposition.

Questions diverses :

Dans le cadre de la commission forêt, M. Gaston RAVAUT informe le conseil que la vente de bois de la parcelle 36 a rapporté la somme de 55 100 € (207 m3), il fait part, également, des travaux de rénovation du chemin blanc.

Lors de la délibération sur la mise à disposition des nouveaux vestiaires au FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix), Mme le Maire souhaite aborder avec les élus l'article du journal « Le Bien Public » sur lequel est écrit que l'équipe première du FCCL continuerait de jouer à Corgoloin. Mme le Maire avait connaissance de ce fait et trouvait cela injustifié. En effet, elle tient à préciser au conseil municipal que la commune entretient régulièrement les terrains, en régénérant les parties situées devant les buts. Mme le Maire devant recevoir le président du FCCL dès le lendemain matin pour la signature de la convention de mise à disposition des nouveaux vestiaires évoquera cet article de journal avec lui. M. Pierre HENNINGER ne comprend pas la réaction du club. En effet, quand le conseil municipal s'était prononcé pour la construction de nouveaux vestiaires, le projet présenté était pour tous les joueurs du club sans exception. Mme le Maire posera la question au Président à savoir comment le terrain peut être jouable pour une catégorie de séniors et pas pour d'autres.

Elle expose aussi à l'ensemble du conseil la conversation téléphonique entre elle, M. DURIGON et le Président du FCCL sur la convention de mise à disposition des nouveaux vestiaires.

En effet, sur la convention est précisé qu'il conviendrait d'inclure dans le règlement intérieur du FCCL la gestion de la circulation des véhicules, en invitant tous les utilisateurs du site à se garer sur le parking prévu à cet effet. Le Président a souhaité revenir sur cette phrase car il trouve que le parking est trop éloigné des vestiaires, que le chemin en hiver n'est pas toujours praticable, que le soir certains parents refuseraient d'attendre leurs enfants aussi éloignés des vestiaires, il pose aussi la question sur la responsabilité des enfants sur cette distance.

M. DURIGON lui a rappelé l'aménagement de ce parking en le sécurisant et en programmant des travaux d'éclairage. Un accord a été trouvé avec le FCCL en modifiant la convention et en invitant les dirigeants et les joueurs seniors à se garer sur le parking prévu à cet effet dont le chemin de liaison entre ce parking et les vestiaires est prévu d'être éclairé.

Mme CAGNA signale que sur Beaune et Meursault les utilisateurs se garent plus loin.

Mme le Maire rappellera au Président leur engagement pour repeindre les anciens vestiaires, les douches seront retirées à l'intérieur.

L'inauguration des nouveaux vestiaires aura lieu au printemps prochain.

M. Emilien DURIGON informe les élus qu'une ligne téléphonique vient d'être installée pour les nouveaux vestiaires, ce qui va permettre le fonctionnement de l'alarme qui se trouve dans le nouveau bâtiment.

M. Gaston RAVAUT fait part du changement des tabourets siphoniques sur l'Avenue de Corton et les bouches d'égout du réseau.

Il fait part également des travaux de point à temps sur la rue de Serrigny par le Conseil Départemental.

M. Emilien DURIGON informe les élus des derniers travaux réalisés lors de la période estivale comme la réfection des 2 salles de classe à l'école primaire, la rénovation de la partie ancienne des sanitaires de l'école maternelle (changement carrelage, faïences, toilettes), il précise que la remise en peinture des radiateurs a été réalisée, en interne, par les employés municipaux. Suite à la libération du logement, situé Place du Souvenir, les employés municipaux ont également effectué des travaux de peinture dans certaines pièces.

Les travaux de la salle multi-usages avancent bien et devraient être terminés pour la fin du mois d'octobre au maximum.

M. Gaston RAVAUT fait part de la réalisation du mur en crépi Place de l'Eglise, il informe les élus d'un litige avec le maître d'œuvre de l'opération de l'aménagement du centre bourg portant sur une marche du perron de la mairie.

M. Jérôme FOL signale qu'une plaque, Place de la Mairie, est abîmée, Mme le Maire répond qu'en effet elle a été abîmée par un artisan avec son véhicule lors des gros travaux de la salle multi usages.

Mme le Maire fait part de la venue des jumeaux catalans du 1^{er} au 4 novembre prochains.

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le prix de mise en vente du logement 4 Avenue de Corton. Le conseil est d'accord pour la vente de ce bien à 48 000 €.

Le conseil municipal engage une réflexion sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, en effet plusieurs points du règlement seraient à revoir comme la cunette, des parcelles sur la commune passées en zones non constructibles, des tracés à revoir, etc... Mme le Maire et M. Emilien DURIGON devaient rencontrer une personne du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour travailler sur les modalités de cette révision, mais le rendez-vous a dû être reporté par le CAUE. Ce dernier doit prendre contact prochainement pour fixer une nouvelle rencontre.

Mme le Maire pose la question sur l'organisation du Téléthon 2018, une majorité d'élus est favorable.

Mme le Maire fait part aux élus qu'à plusieurs reprises il a été évoqué lors des conseils municipaux des dossiers d'échange de voies communales et départementales. Cela concernait les possibilités d'échange de la RD 20 A avec la voie communale n°6 (Chemin des Epenots) et de la rue des 3 Noyers avec la RD 20 F ; le Conseil Départemental souhaite rencontrer Mme le Maire afin de lui présenter sous forme d'un power point l'étude et les conclusions de ces dossiers, une date sera fixée ultérieurement, MM. RAVAUT, DURIGON et FOL seront présents à ce rendez-vous.

Madame le Maire rappelle que le 4 octobre prochain, le groupe d'assurances AXA organisera une réunion publique pour la mutuelle santé communale. Certains élus sont surpris de ce partenariat, Madame le Maire leur répond que c'est une action organisée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune et que cela n'engage en rien la commune.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 24 octobre 2018 à 20 h 30.

Une réunion publique « participation citoyenne » sera organisée au cours du mois de novembre par la gendarmerie de Nuits-Saint-Georges.

M. Jérôme FOL demande des précisions sur un mail portant sur le correspondant défense.

M. Vincent LUCOTTE informe les élus de la livraison des nouveaux plans du village.

La séance est levée à 23 h 00.

Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 1^{er} octobre 2018 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

